

## MOYEN-ORIENT

---

### **L'ISLAM, LA LIBERTÉ, LA LAÏCITÉ ET LE CRIME DE LA TRIBU DES « IL NOUS A ÉTÉ RAPPORTÉ »**

Gamâl al-Banna

Ouvrages présentés et traduits par  
Dominique Avon et Amin Elias avec  
la collaboration d'Abdellatif Idrissi  
Paris, L'Harmattan, 2013, 194 pages

Gamâl al-Banna est un penseur musulman du <sup>xx</sup>e siècle dont les œuvres étaient, jusqu'à la publication de la traduction de ces deux textes en français, inconnues des lecteurs non arabophones. Avec l'aide d'Abdellatif Idrissi, les historiens Dominique Avon et Amin Elias ont traduit deux textes majeurs de Gamâl al-Banna mais ils ont aussi, dans un premier chapitre introductif, mis en perspective l'itinéraire du jeune frère d'Hassan al-Banna à la fois dans le contexte des débats théologiques internes à l'islam, de

sa vie familiale (en relation avec son grand frère mais aussi de ses petits neveux Tariq et Hani Ramadan) et de l'histoire contemporaine de l'Égypte. En filigrane du récit biographique se dessine le parcours intellectuel d'un penseur musulman critique des islamistes qui entretiennent des relations d'opposition et de connivence avec les élites politiques proches des autorités militaires égyptiennes.

Les auteurs présentent les principaux éléments de la pensée de ce musulman libéral avec une attention particulière accordée à sa définition de l'Occident et à ses liens avec le christianisme en général et avec l'Église catholique en particulier. Dans sa réflexion sur la religion musulmane, al-Banna insiste sur « la notion de liberté » personnelle comme condition première de toute société qui se veut « juste ». Dans le premier des deux textes traduits – *L'Islam, la liberté, la laïcité* –, il insiste sur la liberté individuelle qui ne doit être limitée que dans le cas des « religions célestes » et du statut personnel du croyant. En effet, dans ce second cas, la notion de liberté n'est pas individuelle mais collective puisque c'est « l'oumma » qui permet une solution islamique aux questions relatives au mariage, au divorce ou à l'héritage. Al-Banna critique également le catholicisme et le chiisme en raison de l'importance accordée par ces courants religieux à l'intercession. Pour l'Église catholique, il note que la marginalisation de son influence est liée à l'émergence de la laïcité en Europe, suite au « désaveu de l'existence de l'institution religieuse ». Il estime que l'islam sunnite a pour autorité de référence le Coran, et non une institution religieuse détentrice du pouvoir d'interprétation du sacré et médiatrice entre l'individu et Dieu.

Pour l'auteur, l'institution religieuse chiite, qu'il qualifie d'État « théologique »,

est en contradiction avec ce que pense la multitude des musulmans. Sa critique porte tout autant sur le fondement théologique de l'État chiite que sur sa traduction politique, en Iran, à l'époque contemporaine car, remarque-t-il, cet État chiite a dû s'adapter aux réalités du monde contemporain. Il rejette donc la fusion de l'islam et du politique à travers un clergé qui n'est pas, selon lui, légitime pour interpréter le Coran. En contexte européen, la mise à distance du religieux n'empêche pas, selon lui, le « fanatisme racial » dont le dernier exemple serait le « fanatisme des Serbes vis-à-vis des musulmans à Sarajevo ». D'un point de vue factuel, les auteurs montrent, à juste titre, que le monde majoritairement musulman n'a pas été épargné par des phénomènes de discrimination touchant des minorités religieuses et « raciales » qui ne sont donc pas l'exclusive, loin s'en faut, de ce qu'al-Banna nomme « la civilisation européenne ».

Le second texte traduit de l'arabe – *Le crime de la Tribu des « Il nous a été rapporté »* – vise à débattre, à partir de sources appartenant au « patrimoine littéraire spécifiquement musulman », du corpus des hadith (faits et dires du prophète). Il prône ici aussi la liberté de croire ou de mécroire, et s'élève contre la peine de mort appliquée dans les sociétés majoritairement musulmanes comme châtiment pour l'apostasie. Il se prononce également en faveur d'une plus grande tolérance religieuse, la liberté de culte mais aussi et surtout contre le crime d'« insulte à l'islam ». Aujourd'hui, l'Organisation de la coopération islamique (OCI), ainsi que les autorités religieuses représentatives des musulmans d'Occident qualifient d'islamophobie ce crime d'« insulte à l'islam ». Al-Banna s'élève contre cette tendance dominante au sein des mondes musulmans, même s'il est

conscient que son point de vue de refus de la contrainte en religion est contesté par la majorité des juristes musulmans.

Ce travail est appelé à rester comme une référence pour les études du fait religieux tant en raison du caractère inédit des sources présentées que de la rigueur de l'analyse historique. Il faut saluer cette publication qui intéressera les chercheurs travaillant sur l'histoire de l'Égypte à l'époque contemporaine, mais aussi tous ceux qui traitent de sujets relatifs aux mondes musulmans.

**Clément Therme**